

Exposition Avicole SOULLAC

13 et 14 Février 2027

CHAMPIONNAT DE FRANCE DU TÊTE COLORÉE DE BRIVE (CFTCB)

CHAMPIONNAT RÉGIONAL DU BANTAM CLUB FRANÇAIS (BCF)

CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES PIGEONS D'ORIGINE ITALIENNE (CFPOI) et DES PIGEONS CRAVATÉ ITALIEN (CFPCI)

CHAMPIONNAT REGIONAL DU CLUB FRANÇAIS DU LYNX (CFL)

PROGRAMME :

Jeudi 11 Février : 9h à 21h :**Réception et mise en cage des animaux.**

Vendredi 12 Février : **Jugement à huit clos.**

Ouverture Nocturne de 18h30 à 21h30

Samedi 13 Février:**Ouverture au public et ouverture du bureau des ventes de 9 heures à 18 heures, Inauguration de l'exposition à 11 heures.**

Dimanche 14 Février : **Ouverture au public de 9 heures à 12 heures 30 .**

Délogement 14h30 le dimanche

REGLEMENT GENERAL

Article 1 :

La déclaration d'inscription accompagnée du chèque libellé à l'ordre de la SAQPN.

A Monsieur David Jean-Baptiste

Reyrevignes - 46200 Lachapelle Auzac

06.15.05.25.61 - jean.baptiste.david19@gmail.com

Clôture des inscriptions le **15 Janvier 2027** ou dès **que le nombre de cages sera atteint.**

Article 2 :

Droits d'inscription : Volière ou bassin (couple)	4 €
Trio (1M+2F)	6 €
Couple	4 €
Unité (toutes catégories)	3,5 €
Unité (à partir du 16ème sujets réservés aux membres de la SAQPN)	1 €
Palmarès (gratuit pour les adhérents de la SAQPN)	7 €

Les volailles et les pigeons ne sont pas admis en couple.

Article 3 :

Vu les difficultés liées au transport d'animaux vivants, la société n'assurera pas la réexpédition des sujets exposés.

Article 4 :

Les exposants désirant vendre des lots exposés, devront inscrire le prix de vente en euros sur les feuilles d'engagement. Ce prix sera majoré de 20%, arrondi à l'euro supérieur, à la charge de l'acheteur, au bénéfice de la SAQPN et inscrit au palmarès. Toutes ventes ne passant pas par le bureau des ventes sont formellement interdites.

Article 5 :

Les organisateurs se montreront intransigeants quant à l'état sanitaire des animaux. Tout sujet reconnu malade à l'arrivée sera isolé et ne participera pas au concours. En cas de grève, d'intempéries, de force majeure, les frais ne seront pas remboursés. Le comité prendra toutes les dispositions pour l'hébergement et la parfaite surveillance des animaux. Il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des décès, des vols, des erreurs et dommages, quelle qu'en soit la nature, même en cas d'incendie. Une surveillance des animaux se fera jour et nuit.

Article 6 :



Les animaux doivent parvenir (dans des emballages, solides et fonctionnels), accompagnés du certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle (vaccination au COLOMBOVAC ou NOBILIS obligatoire pour les pigeons suivant la note de service DGAL/SDSPA/MCSI/N2003-8175 du 23 octobre 2003 du ministère de l'agriculture), à l'adresse suivante :

Commissaire Général de l'Exposition nationale d'aviculture **Palais des congrès 46200 SOUILLAC**

Article 7 :

Le commissaire général se réserve le droit de refuser les engagements avant la date prévue, en cas de manque de place, ainsi que toutes personnes pouvant nuire au bon déroulement de la manifestation.

L'exposant, par le fait de sa demande d'admission, accepte de se conformer au règlement général et au présent règlement.

Article 8 :

Les animaux non domestiques seront acceptés sous l'entière responsabilité de l'éleveur.

RÉCOMPENSES :

PRIX GUY MARCOU au meilleur CULBUTANT

PRIX RENE FREGEAC au meilleur ROMAIN

PRIX JEAN BLANC au meilleur BOUVREUIL (hors sujets récompensés au championnat)

PRIX PIERRE LAUVIE au meilleur pigeon BLEU DE GASCOGNE

PRIX PATRICK CHARPENTIER au meilleur pigeon MODÈNE

PRIX MADELEINE KUTTEL au meilleur lapin Japonais

4 GRANDS PRIX D'ÉLEVAGE :

(1 lapin, 1 pigeon, 1 volaille, 1 oiseau de parc et d'ornement)

Sera attribué à l'exposant ayant obtenu le plus grand nombre de points (minimum 45 points) sur 6 sujets de même race et variété, bagués ou tatoués 2021 à 2026 **Les 6 numéros de cages devront être désignés par l'éleveur, sur la feuille d'engagement.**

Le commissaire Général :

M. Julien DANIEL

Les Claux

46200 LE ROC

Tél. : 06.82.19.94.40

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE SOUILLAC

13 et 14 Février 2027

De M./Mme.....

Adresse complète :

.....Téléphone :

Membre actif de la société :

Mail (impératif) :

Les animaux seront amenés par : l'exposant ☐ Groupage ☐

► **J'accepte que mes coordonnées soient partagées sur le palmarès** ☐

Le retour s'effectuera par l'exposant ou par responsable de groupage.

DROITS D'INSCRIPTION :

Volière à 4 euros (couple) X..... =.....

Trio à 6 euros X..... =.....

Couple à 4 euros X..... =.....

Unité à 3,5 euros X..... =.....

Unité +16 sujets SAQPN 1 euro X.... =.....

Cage d'échange 1 euro X.... =

2 sujets max/cage, 2 max /pers

Palmarès obligatoire

(gratuit adhérent de SAQPN) = 7 euros

Cotisation, Adhésion SAQPN 20 € =.....

REPAS :

☐ Samedi midi (18€): nbre de personnes =

☐ Samedi soir (23€) : nbre de personnes =

☐ Dimanche midi (18€): nbre de personnes=

*(les repas du midi sont gratuits pour les membres de la SAQPN participant **activement à la tenue de l'exposition**, le commissaire général en est seul juge)*

TOTAL =

Chèque à l'ordre de la SAQPN

RESPONSABLES GROUPE

Nom :

Adresse :

.....

Tél. :

Noms des participants :

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait à : le..... Signature

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 15 JANVIER 2027 ou dès que le nombre de cages sera atteint.

La feuille d'inscription est à adresser à :
Mr David Jean-Baptiste – Reyrevignes - 46200 Lachapelle Auzac
jean.baptiste.david19@gmail.com

